

DÉPARTEMENT de la HTE-GARONNE.

Du huitième jour du mois de février mil huit cent vingt, à Trois heures du Soir.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Pontie (veuf)

âgé de quarante-trois ans, né à Fiac département de l'arn le Trente un du mois de mars an 1776 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de jardinier demeurant à Carabel, hameau de Gourdon département de Haute Garonne fils majeur de Mathieu Pontie demeurant à Carabel

et de Françoise Camac Ren et Françoise Ricédi a Carabel le 16 fevrie 1819 et veuf de Françoise Ricédi

Et de Jeanne Imperial (fille) âgée de Trente Sept ans, née à Caragoudes département de Haute Garonne le Vingt Cinq du mois de août an 1782 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Caragoudes département de Hte Garonne fille majeure de feu George Imperial demeurant à Decidi a Caragoudes département de Hte Garonne et de Marie Anne Gairaud, vivante, procédant du Consentement de sa dite mere

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le Deux du mois de janvier de l'an 1820 à l'heure de midi et la seconde, le Neuf du mois de janvier de l'an 1820 à l'heure de midi.

Lesdites publications aussi faites et affichées à Caragoudes les deux et neuf du mois de janvier 1820. Comme il Conste du Certificat Delivré par M. le Maire de Caragoudes du Sept fevrier Courant

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Maire officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Pontie et Jeanne Imperial

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte

En présence de Raymond Gourdon demeurant à Carabel département de Haute Garonne profession de Cultivateur propre âgé de Trente Trois ans, non parent des Epoux

De Pierre Maurier demeurant à Carabel département de Haute Garonne profession de Tisserand âgé de Trente Cinq ans non parent des Epoux

De Jean Eraboul demeurant à Carabel département de Haute Garonne profession de Tisserand âgé de Trente Deux ans non parent des Epoux

Et de Jean Bose demeurant à Carabel département de Hte Garonne profession de maçon âgé de Soixante Trois ans non parent des Epoux

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont ainsi que les parties contractantes. Declaré ne savoir signer, excepté Jean Bose quatrième témoin qui a signé avec nous.

Jean Bose

Francès maire

DÉPARTEMENT de la HTE-GARONNE.

Du Vingt Septième jour du mois d'octobre mil huit cent vingt, à Trois heures du Soir

ACTE DE MARIAGE de Louis Bartholemy

âgé de Vingt Deux ans, né à Focarde département de Haute Garonne le Cinq du mois de Mars an Six ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de Saboureur demeurant à Caragoudes département de Haute Garonne

fils majeur de feu Jean Louis Decedi demeurant à Belestia le quatre département de Haute Garonne et de Marguerite Mirail, vivante demeurant à Belestia, Département Subdit

Et de Germaine Gauthier (fille) âgée de Vingt ans, née à Carabel département de Hte Garonne le huit du mois de fevrier an huit ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé, demeurant à Carabel département de Haute Garonne fille majeure de feu Raymond Gauthier demeurant à Decidi a Carabel département de Haute Garonne et de Marie Nitrac, vivante, demeurant à Carabel. procédant de la premiere et du Consentement de sa dite mere.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le Trois du mois de septembre de l'an 1820 à l'heure de midi et la seconde, le Six du mois de septembre de l'an 1820 à l'heure de midi.

et à Belestia la premiere publication le Trois du mois de septembre 1820. et la seconde le Six du mois de septembre 1820. aux termes de la loi. Constate par le Certificat du maire de Belestia

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Maire officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Louis Bartholemy et Germaine Gauthier

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte

En présence de Pierre Maurier demeurant à Carabel département de Haute Garonne profession de Vivier âgé de Trente Six ans, non parent des Epoux

De Jean Eraboul demeurant à Carabel département de Hte Garonne profession de Tisserand âgé de Trente Deux ans, non parent des Epoux

De Françoise Bert demeurant à Carabel département de Hte Garonne profession de Boulangere âgé de Cinquante quatre ans, non parent des Epoux

Et de Jean Bert demeurant à Carabel département de Hte Garonne profession de Boulangere âgé de Vingt Cinq ans, non parent des Epoux

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont ainsi que les parties contractantes. Declaré ne savoir signer de Requist.

Francès maire

Francès maire